

M. Wright: Les titres du Pacifique-Canadien détenus en Grande-Bretagne sont payables en devises canadiennes. Pourquoi ne les a-t-on pas rachetés et placés en garantie de ce prêt? Pourquoi les a-t-on vendus aux États-Unis, si on les a vendus là-bas?

M. Sinclair: Ici encore je parle de mémoire, mais tout cela n'est pas très clair. Sauf erreur, on n'a pas disposé de cette façon de titres ou de valeurs du Pacifique-Canadien, vendus à New-York ou ailleurs, lorsqu'il ne fallait pas les rembourser en devises des États-Unis. Pour ce qui est de ces valeurs, les Anglais ont pris bien soin de nantir leur prêt de 1942 avec des titres canadiens, rachetés ou arrivant à échéance, et payables en devises canadiennes.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

LA CHASSE À LA BALEINE

MISE EN APPLICATION DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE SIGNÉE À WASHINGTON
LE 2 DÉCEMBRE 1946

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Pêcheries) propose la 2^e lecture du bill n^o 20 visant à donner suite à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine.

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder le motif de la loi, j'aimerais présenter brièvement l'histoire de cette mesure.

On s'est beaucoup inquiété depuis quelque temps de la décroissance du nombre des baleines. On a tenté de temps à autre de mettre sur pied une convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine. Une des premières réunions internationales a eu lieu à Genève en 1931 et a donné naissance à ce qu'on a appelé la convention de Genève. Des accords subséquents ont été signés de temps à autre à Londres; mais comme ces accords étaient de courte durée, il n'existait pas de régime permanent de réglementation de la chasse à la baleine partout au monde. C'est pourquoi on a convoqué une autre réunion à Washington en 1946. C'est là qu'est sortie la convention internationale actuelle pour la réglementation de la chasse à la baleine. Les dix-huit pays suivants étaient représentés à la réunion: Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Danemark, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande,

[M. Sinclair.]

Norvège, Pays-Bas, Pérou, Irlande, Portugal, Royaume-Uni, Suède, U.R.S.S. et Union Sud-Africaine.

La convention a été ratifiée par seize pays. Elle l'a été par le Parlement canadien, au moyen d'une résolution votée conjointement par les deux Chambres, au cours de la session de 1948. Un débat très intéressant a eu lieu à la Chambre à cette époque. On pourra le trouver au hansard de 1948. Pour la commodité des honorables députés, la convention figure en annexe au projet de loi.

A l'époque où, a été ratifiée la convention, soit en 1948, la chasse à la baleine était tombée en léthargie. Le Canada s'intéressant fort peu à la question, on n'avait pas jugé intéressant de faire adopter une mesure législative donnant suite à cette convention. Un exemple. Si en 1911 on avait tué, en Colombie-Britannique, 1,198 baleines, ce chiffre était tombé à 91 en 1943. C'est alors que la *Consolidated Whaling Corporation* a cessé d'exister. Aucune baleine n'a été prise sur notre littoral du Pacifique,—par le Canada s'entend,—entre 1944 et 1947. En 1948 la *British Columbia Packers Limited* a commencé à chasser la baleine et, depuis ce temps, a mis sur pied une industrie florissante basée sur le port de Coal-Harbour, dans l'île Vancouver.

Terre-Neuve ayant adhéré à la confédération en 1949, le Canada a dû se charger d'appliquer les termes de la convention en ce qui concerne l'industrie de la chasse à la baleine dans cette province, qui depuis plusieurs années, en possède une florissante. Il y a actuellement deux ports baleiniers à Terre-Neuve, l'un à Williamsport, l'autre à Trinity-Bay, plus un troisième à Hawkes-Harbour, au Labrador.

J'aimerais consigner au compte rendu quelques données statistiques au sujet de l'industrie baleinière au Canada. Le nombre de baleines capturées sur la côte du Pacifique a été de 182 en 1948, 255 en 1949, 350 en 1950 et 437 (chiffre provisoire) en 1951. Le nombre de baleines capturées sur la côte de l'Atlantique s'est établi à 811 en 1948, 580 en 1949, 485 en 1950 et 579 (chiffre provisoire) en 1951. La valeur totale des produits vendus s'est élevée à \$2,546,370 en 1948, \$1,462,183 en 1949 et \$1,514,311 en 1950.

L'huile de baleine est un important produit et sert à de multiples usages, dont les principaux sont la fabrication du savon, le tannage des cuirs, l'alimentation des bestiaux et des volailles, et la trempe de l'acier. La poudre obtenue de la chair de baleine sert surtout à l'alimentation des bestiaux. Au cours de la saison de 1950-1951, la production